

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 04.74.93.46.51 / Fax : 04.74.43.27.71

mairie.st.agninsurbion@orange.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt sept du mois de septembre, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation du 17 septembre 2016, et sous la présidence de Monsieur ROY Louis, Maire.

PRESENTS : ARMANET Pascal, BERNARD Jean-Michel, BLANC Gaëlle, BRISON Sophie, DURAND Brice, DURANTON Patrice, GAGET Stéphanie, GONNET Martial, MOIROUD Sandrine, PERRIN Alain, PLAETEVOET Patrick.

EXCUSES : CHAPELIER Gilles, LALO Ludovic, MASSAT Véronique.

POUVOIR :

LALO Ludovic donne pouvoir à ARMANET Pascal.

MASSAT Véronique donne pouvoir à GONNET Martial.

Secrétaire de séance : BRISON Sophie.

RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

(délibération n°2016-25)

Le Maire explique à l'assemblée la nécessité de recruter des agents vacataires pour effectuer l'encadrement des activités pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pour le service de la restauration scolaire, pour l'entretien des locaux communaux, et éventuellement pour le remplacement du personnel absent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET UN AVIS FAVORABLE pour le recrutement d'agents vacataires, pour effectuer une mission d'encadrement pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pour le service de la restauration scolaire, pour l'entretien des locaux communaux, et éventuellement pour le remplacement du personnel absent.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs au recrutement des agents vacataires

SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI) (délibération n°2016-26)

ASSISTANCE AUX PROJETS D'URBANISME (APU)

Le Maire expose que lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, une contribution est due par la commune – à verser à ENEDIS pour le cas où ENEDIS est fondé à réaliser les travaux d'extension – sauf cas dérogatoires mentionnés à l'article 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.

Il ajoute que l'examen des éléments de la proposition technique et financière (PTF) établie par ENEDIS est complexe. Les services de la commune ne peuvent, dans la majorité des cas, exercer une analyse efficiente des éléments qui servent à ENEDIS à établir le montant de ladite contribution. Toutefois, la commune est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère, et celui-ci dispose en son sein d'une réelle expertise pour pouvoir assister la commune dans l'examen des différents éléments de la proposition technique ainsi que le devis d'ENEDIS qui en résulte. Le SEDI peut, également, assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Il informe le conseil municipal, que l'Assistance aux Projets d'Urbanisme (APU) peut être utile lors d'étude prospective d'urbanisation sur la commune, soit de façon ponctuelle, soit lors des études des OAP (Orientations d'Aménagement Programmées) relatives à l'élaboration ou la révision du PLU.

Les modalités d'échange avec le SEDI seront précisées par une convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire présente au conseil municipal la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (APU) est gratuit faisant partie des différents services offerts par le SEDI à ses adhérents.

Vu les articles 4 et 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,

Vu l'article 71, IV de la loi n°2010-178 du 12 juillet 2010, « loi Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement,

Vu la délibération n°2016-033 du 7 mars 2016 du Comité Syndical du SEDI portant modification des statuts,

Vu la délibération n°2016-090 du 13 juin 2016 du Comité syndical du SEDI relative à l'assistance aux projets d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 février 1994 portant adhésion de la commune au SEDI,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

D'APPROUVER la convention d'Assistance aux Projets d'Urbanisme (APU) entre le SEDI et la commune,
DE TRANSMETTRE systématiquement au SEDI les propositions techniques et financières émises par le concessionnaire, par voie dématérialisée,

D'AUTORISER le Maire à signer avec le SEDI ladite convention.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Convention de fourrière – année 2017 (délibération n°2016-27)

Présentation de la convention de fourrière proposée par la Société Protectrice des Animaux (SPA) au tarif de 0,30 euros par an et par habitant, au 1^{er} janvier 2017. Cette convention concerne l'accueil des chiens errants ou en divagation trouvés sur le territoire de la commune.

Forfait ne comprenant ni la capture, ni le transport des animaux en fourrière.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune – année 2017 (délibération n°2016-28)

Présentation du partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune, proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour l'année 2017.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2 (délibération n°2016-29)

Section de fonctionnement :

Dépenses – compte 022 – dépenses imprévues : -1.000 euros

Dépenses - compte 6718 – autres charges exceptionnelles : + 1.000 euros

Avis favorable du conseil municipal.

MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE POUR UNE DUREE DE TRAVAIL DE 30 ANS (délibération n° 2016-30)

Le Maire propose l'attribution d'une prime pour 30 années de travail au service de la collectivité, sur le principe de 20 euros par année soit 600 euros.

La médaille sera remise à l'intéressé lors des vœux 2017.

Avis favorable du Conseil municipal.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.

Présentation du plan topographique en vue de la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées
« Rue des Châtaigniers ».

EXTENSION DE L'ECOLE

Présentation de l'analyse et des résultats du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du Cabinet
d'études Assistance Territoires :

Classement des architectes consultés :

Candidat N°1 : PS ARCHITECTES : notation 86,7 – honoraires 8,6 %.

Candidat N°2 : ARCHICUBE : notation 94,6 – honoraires 7,45 %,

Candidat N°3 : RUET DANIEL : notation 97,0 - honoraires 7,3 %,

La commission a retenu le Cabinet d'Architecture RUET Daniel de Lieudieu.

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME

COSTE Jean-Louis/LAYDERNIER Marie-Christine - Notaires : CU 038351 16 10009 (a)

Lieudit Le Marichon – parcelles C n° 987 et 989

Pour information. Propriété indivision JOANNES.

OFFICIE NOTARIAL DE L'EUROPE – RAMBAUD Philippe : CU 038351 16 10010 (a)

176 B rue du Boutat – parcelles A n° 1027 et 952

Pour information. Propriété BEAUDOUX Emmanuel.

DELHOMME-MATHON Michèle - Notaire : CU 038351 16 10011 (a)

Lotissement Les Vernes – lot n°12 – parcelle B n° 1484

Pour information. Propriété PROMOTION 2000.

DELHOMME-MATHON Michèle - Notaire : CU 038351 16 10012 (a)

Lotissement Les Vernes – lot n°10 – parcelle B n° 1482

Pour information. Propriété PROMOTION 2000.

MUFFAT Anne - Notaire : CU 038351 16 10013 (a)

Le Sans – parcelles C n° 270 et 271

Pour information. Propriété MOREL Michel.

MUFFAT Anne - Notaire : CU 038351 16 10014 (a)

Vérière – parcelles C n° 615 et 617 et 682 et 683

Pour information. Propriété MOREL Michel.

Consorts JAILLET – chez JAILLET Dominique : CU 038351 16 10015 (b)

Rue du Rafour et Rue de Ribou – parcelle B n° 1002

Réalisation d'une maison d'habitation – accès parcelle B n° 1002 en zone A.

Consorts JAILLET – chez JAILLET Dominique : CU 038351 16 10016 (b)

Rue du Rafour et Rue de Ribou – parcelle B n° 1002

Réalisation d'une maison d'habitation – accès parcelle B n° 1002 en zone Uc.

Consorts JAILLET – chez JAILLET Dominique : CU 038351 16 10017 (b)

Rue du Rafour et Rue de Ribou – parcelles B n° 1002 et 999

Réalisation d'une maison d'habitation – accès parcelle B n° 999.

LAYDERNIER Marie-Christine - Notaire : CU 038351 16 10018 (a)
Lieu dit Ratelière et Guillaud – parcelles C n° 707 et 709
Pour information. Propriété SERMET Josette.

CHAIZE-LOGEROT Nicole - Notaire : CU 038351 16 10019 (a)
127 rue de Ribou – parcelle C n° 1045
Pour information. Propriété VIVENZA Gilles et Karine.

CHAIZE-LOGEROT Nicole - Notaire : CU 038351 16 10020 (a)
Lieu dit Le Moule – parcelles B n° 148 et 149 et 150 et 151
Pour information. Propriété GLATRON Eric.

DEMANDES DE DECLARATIONS PRELABLES

GRANGE Robert / MIGNOT Denise : DP 038351 16 10024
41 rue du Verger – parcelles B n° 1514d et 1516b et 1518c
Clôture.

MOLLION Murielle : DP 038351 16 10025
235 impasse le Martel – parcelles C n° 1052 et 1056 et 1058
Ravalement des façades.

ENERGIE HABITAT – propriété BASSOU El Moundji : DP 038351 16 10026
21 impasse de Chapounoux – parcelle B n° 1519
Installation d'un système photovoltaïque intégré à la toiture de la maison d'habitation.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PUYO Grégory / CHOPARD Anaïs : PC 038351 16 10005
156 C rue du Rafour – parcelle A n° 1038
Extension de la maison d'habitation.

BEAUGRAND Antoine / GARRY Delphine : PC 038351 16 10006
Lotissement Les Vernes – lot n°12 – parcelle B n° 1484
Construction d'une maison d'habitation.

SCI CCH – MAGNARD Jean-Marc : PC 038351 16 10007
320 rue du Rafour – parcelles A n° 255a et 256
Extension de la maison d'habitation.

CONESA Guillaume : PC 038351 16 10008
Lotissement Les Demeures du Châtaignier – lot n°2 – parcelle B n° 1525
Construction d'une maison d'habitation.

REVOL Brice / REYNAUD Coralie : PC 038351 16 10009
Lotissement Les Vernes – lot n°11 – parcelle B n° 1483
Construction d'une maison d'habitation.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

GRAZIOLI BRUNAZZI Nicolas et Pauline : PC 038351 16 10003 M 01

Rue du Chatenay – parcelles B n° 1352 e 1355

Modification de la couleur de l'enduit, des menuiseries, des tuiles, des chéneaux.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole

Trois exercices d'évacuation, de confinement et d'intrusion seront réalisés à l'école dans le cadre de la sécurité des écoles.

Le conseil d'école aura lieu le 11 octobre 2016 à 18 h 00.

Columbarium

La réalisation du columbarium est prévue avant le 1^{er} novembre.

Fibre optique

Le bureau d'études a été missionné par le Conseil Départemental et a présenté un programme d'étude sur 8 mois.

La mairie et l'école seront desservies en priorité avec un objectif pour 2017.

Site Internet

Présentation de la mise à jour du site internet de la commune.

11 novembre –Exposition du Souvenir Français

Une exposition photos et vidéo sur les grandes guerres sera présentée, avec une conférence de Monsieur BONNAMY Armand, du 10 au 13 novembre 2016 à la salle des fêtes.

Le Souvenir Français

Le Souvenir Français nous propose l'achat d'un drapeau jeune d'un montant de 200 euros.

Le Comité de Saint Jean de Bournay participe pour un montant de 50 euros, soit un coût pour la commune de 150 euros.

Accord du conseil municipal pour l'achat du drapeau en 2017, s'il est personnalisé au nom de la commune.

Fin du conseil municipal à 00 h 40.